

Dossier réalisé par Annick Hovine

Réaction

"Pas tolérable". Alors que les agents pénitentiaires ontamont leur troisième jour de grève, l'Observatoire international des prisons (OIP) a regretté jeudi que cette action sociale soit menée "au prix du non-respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux des détenus". Ce n'est "pas tolérable", selon l'organisation qui se dit "convaincue qu'il existe des moyens d'action plus respectueux". L'OIP continuera de dénoncer les problèmes structurels au sein des prisons et notamment le manque de moyens humains, financiers et matériels "qui minent tant la vie des détenus que les conditions de travail des agents" au quotidien.

■ Les agents pénitentiaires se croisent les bras: ils estiment que leur droit de grève est attaqué.

Le mouvement est aussi bien suivi en Flandre qu'en Wallonie.

■ Une rencontre organisée jeudi entre le ministre Geens et les syndicats n'a pas abouti.

L'instauration du service minimum rallume le feu dans les prisons

La situation dans les prisons restait tendue depuis la grève qui, au printemps 2016, a paralysé pendant deux mois les établissements pénitentiaires, essentiellement au Sud du pays. Le projet du gouvernement d'instaurer la continuité du service pénitentiaire pendant les grèves, rendu public avant le week-end, a rallumé le feu qui couvait. Les syndicats attendent toujours que le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), respecte les engagements

pris au lendemain de la grève il y a deux ans (lire ci-contre).

Il manque toujours une centaine d'agents pour remplir le cadre de 6 825 équivalents temps plein promis pour que les prisons puissent tourner selon le projet de rationalisation ("Travailler autrement") élaboré par le ministre Geens. Mais les recrutements de nouveaux agents sont compliqués, a expliqué jeudi le ministre à la Chambre. "Sur le marché du travail en Flandre, il y a une pénurie. En Wallonie, on est plus avancés. On va arri-

ver au 6 852 agents", a-t-il assuré.

Un contexte explosif

C'est dans ce contexte que le gouvernement veut imposer un service minimum aux détenus pendant les grèves. Un projet qui passe mal mais qui fait pourtant suite à la demande pressante, en 2005, du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT). Dans une déclaration publique l'année dernière, le CPT rappelait à la Belgique les droits minimaux des personnes détenues à sauvegarder en toutes circonstances: la sécurité; l'accès aux soins et la continuité des traitements; la distribution de repas (dont un chaud) à heure fixe tous les jours; l'accès à une aire de promenade au moins une heure par jour; une douche au moins deux fois par semaine; le maintien des visites et des contacts avec l'extérieur.

Lundi, après avoir pris connaissance de cet avant-projet, les syndicats des agents pénitentiaires, réunis en front commun, ont déposé un préavis de grève générale dans les prisons.

Peine perdue ?

On en était donc jeudi au troisième jour de grogne dans les établissements pénitentiaires. Une grève aussi bien voire davantage suivie en Flandre, où selon des chiffres de l'administration pénitentiaire, 77 % des

agents se croisent les bras, qu'au Sud du pays, où 60 % du personnel a arrêté le travail. Voilà qui tranche avec la "grande grève" de 2016. Les gardiens flamands avaient alors très peu suivi le mouvement. Les prisons flamandes avaient anticipé le plan de rationalisation voulu par Geens, en réduisant leurs effectifs de 10%. "Cette fois, on touche à un principe sacré: le droit de grève et ils se bougent", constate un connaisseur du monde carcéral. A l'inverse, du côté francophone, les agents seront aujourd'hui peut-être moins enclins à soutenir le bras-de-fer avec le ministre. En 2016, le jusqu'au-boutisme a fait perdre à certains jusqu'à deux mois de salaire. Et quand ils ont réintégré leurs prisons, ils ont dû déchanter: rien n'avait vraiment changé..

Le service minimum en cas de grève, c'est une exigence de l'Europe, une volonté du gouvernement et un souhait de l'Observatoire international des prisons. S'y opposer, n'est-ce pas peine perdue ?

Toujours est-il que jeudi midi, une rencontre entre le ministre Geens et les représentants syndicaux, qui dénoncent "une attaque frontale au droit de grève", n'a pas permis de dégager un accord. Un nouveau rendez-vous est fixé mardi prochain, coup d'envoi formel de la concertation sociale. Mais les échos sont pessimistes: les syndicats n'y croient pas. Ils craignent que le ministre fasse passer son texte de force, sans en changer une virgule, début juillet. La grève se poursuit. Jusqu'à lundi. Au moins.

“Le job auprès des détenus, le plus important, on ne peut plus le faire. On court tout le temps”

Ce qui est pervers, c'est que le ministre Geens hérite d'une situation où les établissements pénitentiaires ont été sous-investis pendant des années, analyse Didier Breulheid, agent pénitentiaire à Lantín pendant 15 ans, détaché à la CSC comme délégué permanent pour les établissements pénitentiaires. Mais aujourd'hui, en imposant un service garanti, il ne supprime pas le droit de grève, mais il le restreint pour toutes les catégories de personnel.

Et c'est ce qui passe très mal au sein des agents de surveillance. Concrètement, en cas de mouvement social dans une prison, s'ils ne sont pas assez nombreux à accepter de travailler, les membres des services psycho-sociaux ou du personnel administratif présents devront jouer les gardiens, sans être formés pour cela, poursuit-il. *“On n'aura même plus moyen de revendiquer.”* Dans l'actuel mouvement de contestation, les agents ne réclament pas d'argent, *“mais assez de personnel pour être au minimum en matière de sécurité”*, explique-t-il.

Des candidats perdus en cours de route...

Il manque aujourd'hui plus d'une centaine de gardiens sur les 6 825 équivalents temps plein promis par le ministre de la Justice après la longue grève du printemps 2016. Pour remplir ce cadre et faire face aux départs (pension, mutation, changement d'affectation, démission, décès...), il était prévu de recruter chaque mois 50 agents – moitié francophones, moitié néerlandophones.

“On n'y arrive pas”, note le délégué CSC. Selon lui, cela s'explique en partie par la manière dont le Selor (le bureau de sélection de l'administration fédérale) organise les examens. La pre-

mière épreuve, du “bac à courrier” (gestion de mails, de coups de fil, hiérarchisation des tâches à effectuer...), dont la réussite donne accès à l'examen oral, élimine beaucoup de candidats. *“Mais on n'a pas besoin de ces compétences-là ! On perd beaucoup de candidats en route alors que pour être agent pénitentiaire, il faut d'abord une résistance au stress, des capacités d'observation importantes et une bonne santé physique.”* Après la phase de recrutement, qui dure trois mois, vient la formation – 3 mois au centre de formation de Marneffe pour les francophones. Les futurs agents y apprennent les droits et devoirs des détenus et le règlement de travail, reçoivent des cours de self-défense et de psychologie pour aborder la population détenue. Une formation trop légère, juge l'agent pénitentiaire détaché.

Impossible de les mettre tous à la douche

Le travail a évolué derrière les barreaux. *“On n'a plus le temps de faire notre job correctement. A Lantín, on se retrouvait à deux pour une section de 80 détenus, répartis dans deux ailes. Impossible de les mettre tous à la douche le même jour ! Faites le calcul : 80 fois 10 minutes, ça fait 800 minutes... Quand on réveille le premier détenu à 6 h 20 pour le mettre à la douche, il n'est pas content. Et on le com-*

prend. Il y a des prises de tête dès le matin”, soupire-t-il. Idem pour les repas : pour servir 43 cellules, *“il faut courir pour que tout le monde mange chaud”*. Tant pis si un détenu veut poser une question à ce moment-là. *“On n'a pas le temps de répondre.”*

Des conditions de travail frustrantes : *“Quand un détenu revient du tribunal et qu'il a écopé d'une lourde peine, il faudrait avoir le temps de lui expliquer, de le conseiller. Ce job-là, le plus important, on ne peut plus le faire.”*

109

Agents pénitentiaires manquants

Le protocole conclu entre le ministre de la Justice et les syndicats après les deux mois de grève du printemps 2016 fixe le cadre du personnel de surveillance à 6 825 équivalents temps plein. Il en manque plus d'une centaine, selon les syndicats.

62

On cherche des médecins et des infirmiers

Le cadre médical est lui aussi loin d'être rempli : sur les 280 postes prévus, 62 sont vacants, indique la même source.

Soit plus d'un sur cinq.

40

Des services psychosociaux déplumés

Ici encore, la situation est catastrophique : il manque 40 personnes sur 354, soit plus de 10 % du personnel des services (composés de psychiatres, de psychologues et d'assistants sociaux) chargés de rédiger des avis destinés au directeur de la prison et aux magistrats avant des congés ou une éventuelle libération anticipée.